



Nombre de conseillers..... 43  
 En exercice..... 43  
 Présents à la séance.....31  
 Pouvoirs.....11  
 Excusés..... 01

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DU 27 SEPTEMBRE 2018**

SC/DF

**N° 2018-09-02 : BUDGET ANNEXE DE LA RESIDENCE JEAN LEBAS - DECISION  
 MODIFICATIVE N°1 – EXERCICE 2018**

Le jeudi 27 septembre 2018 à 19h30, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni au Château de la Forêt, lieu ordinaire des séances sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le vendredi 14 septembre 2018.

**Présents :**

Pierre-Yves MARTIN	Sonia BELARBI	François DIONNET
Serge MANTEL	Marie-Thérèse LE BLEGUET	Josiane GEOFFROY
Martine DURIEUX-ARNAUD	Marie-Madeleine COLLET	Jean-Marie MARCZAK
Roselyne BORDES	Gérard LANTERI	Georges GUILBERT
Arnold VOILLEMEN	Didier LAFARGUE	Françoise BITATSI-TRACHET
Kaissa BOUDJEMAI	Corinne CARCREFF	Jean-François MAGNIEN
Olivier MICONNET	Eric NANTI	Laurence HODE
Annick MONIER	Laurent PIRON	Magali DAUBA
Nicole LELLOUCHE	Ghislaine NEBIE	Bernadette PIRON-RENAULT
Philippe ARNAUD	Grégory FICCA	
Lucie LE COZ	Cédric LE COZ	

**Pouvoirs :**

Salem AIDOUDI à	Regaya FERJANI à	Armen PAPAZIAN à
Kaissa BOUDJEMAI	Sonia BELARBI	Jean-François MAGNIEN
Jean-Sébastien ROUCHET à	Nathan HADDAD à	Serge LE BOZEC à
Arnold VOILLEMEN	Olivier MICONNET	Marie-Laure HODE
Donni MILOTI à	Aurélien MANTEL à	Sébastien CONSTANT à
Gérard LANTERI	Serge MANTEL	Magali DAUBA
Meriem BEN NASER à	Véronique PREUX à	
Philippe ARNAUD	Marie-Thérèse LE BLEGUET	

**Excusés :**

Gérard PRUDHOMME

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un Secrétaire de séance Madame Lellouche a été désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil municipal,

Sur proposition M. Mantel rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 relative aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Vu la délibération n° 2018-02-05 du Conseil municipal en date du 08 février 2018 adoptant le budget prévisionnel de la résidence Jean Lebas pour l'exercice 2018,

Vu la délibération n° 2018-06-08 du Conseil municipal en date du 14 juin 2018 affectant les résultats 2017 de la résidence Jean Lebas pour l'exercice 2018,

Vu la réunion de la 1<sup>ère</sup> commission permanente en date du 18 septembre 2018,

Considérant la nécessité de procéder à des réajustements par décision modificative budgétaire pour l'exercice 2018 afin de compléter principalement le chapitre 012 « dépenses afférentes au personnel » pour la section de fonctionnement et d'intégrer définitivement les affectations des résultats 2017 pour la section d'investissement,

Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité,**

Article 1 : Vote les dispositions budgétaires retracées dans la décision modificative n°1 du budget annexe de la résidence Jean Lebas pour l'exercice 2018 ci-dessous :

**Section de fonctionnement :**

**Dépenses**

CHAPITRE	NATURE	CREDITS
012	64111	29 900.00
016	61521	-4 800.00
<b>TOTAL</b>		<b>25 100.00</b>

**Recettes**

CHAPITRE	NATURE	CREDITS
017	73418	-1.00
018	747	25 100.00
019	7811	1.00
<b>TOTAL</b>		<b>25 100.00</b>

**Section d'investissement :**

**Dépenses**

CHAPITRE	NATURE	CREDITS
21	2181	14 238.89
28	28135	1.00
<b>TOTAL</b>		<b>14 239.89</b>

**Recettes**

CHAPITRE	NATURE	CREDITS
001	001	1 134.71
10	10682	13 105.18
<b>TOTAL</b>		<b>14 239.89</b>


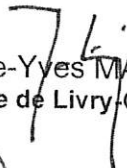
*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.*

Article 2 : Précise qu'à ce stade le budget global 2018 s'élève désormais à 820.839,89 € au lieu de 781.500 €, soit :

- En section d'exploitation pour 769.800 € au lieu de 744.700 €.
- En section d'investissement pour 51.039,89 € au lieu de 36.800 €.

Ainsi fait et délibéré en séance le 27 septembre 2018.

Pierre-Yves MARTIN  
Maire de Livry-Gargan



Accusé de réception en préfecture  
093-219300464-20180927-2018-09-02-DE  
Date de télétransmission : 03/10/2018  
Date de réception préfecture : 03/10/2018

Par publication le :

Ou (et)

Par notification le : 03 OCT. 2018